

LES ÉTIQUETTES CHANGENT !



ANCIENS PICTOGRAMMES



NOUVEAUX PICTOGRAMMES DE DANGER

Ça pollue et dégrade l'environnement			Ça flambe
Je provoque des effets néfastes sur le milieu aquatique.			
Ça altère la santé			Ça fait flamber
J'empoisonne, j'irrite...			Je peux même provoquer une explosion.
Ça nuit gravement à la santé			C'est sous pression
Je peux provoquer des cancers, des mutations, des infertilités...			Je peux exploser, je peux causer des brûlures...
Ça ronge			Ça explose
J'attaque les métaux, je ronge la peau, les yeux en cas de contact...			Ça tue
			J'empoisonne rapidement même à faible dose.

Les délais

Ce nouvel étiquetage est utilisé depuis 2010 et sera obligatoire à partir de juin 2015.

Les phrases de risque sont remplacées par les mentions de danger (H)

Quelques exemples :

- H 350** Peut provoquer le cancer
- H 319** Provoque une sévère irritation des yeux
- H 311** Toxique par contact cutané

Les phrases de sécurité deviennent les conseils de prudence (P)

Quelques exemples :

- P 262** Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
- P 270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
- P 284** Porter un équipement de protection respiratoire



Vous retrouverez toutes ces indications sur l'étiquette du produit ou sur la Fiche de Données de Sécurité.

Les pictogrammes ne sont qu'une synthèse imparfaite des dangers. **L'important est de se référer aux mentions signalées sur l'étiquette. Elles vous informent de la réelle toxicité des produits.**

PRODUITS TRÈS TOXIQUES, TOXIQUES ET CMR

On qualifie de « **CMR** », les produits phytosanitaires présentant un effet **C**ancérogène, **M**utagène ou toxique pour la **R**eproduction.

Par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée :

- une substance **cancérogène** peut produire le cancer ou en augmenter la fréquence.
- une substance **mutagène** peut produire des altérations génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence.
- une substance **toxique pour la reproduction** peut porter atteinte aux fonctions ou capacités reproductives, peut produire ou augmenter la fréquence d'effets nocifs non héréditaires sur la progéniture.

COMMENT RECONNAÎTRE LES CMR ?

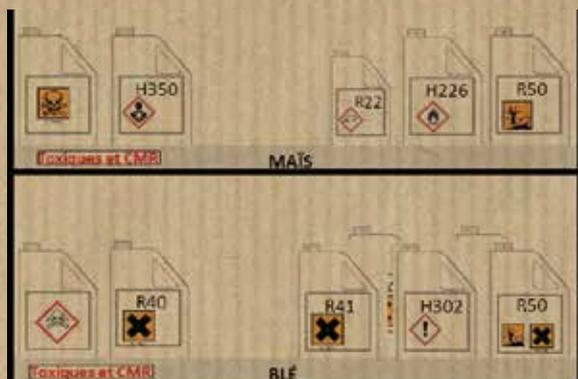
L'étiquette du bidon ou la Fiche de Données de Sécurité (FDS) permet la reconnaissance des produits toxiques et des CMR au travers des pictogrammes et des phrases de risques (ou mentions de danger pour le nouvel étiquetage).

Réglementairement, la fiche de données de sécurité doit être fournie gratuitement en format papier (ou numérique selon votre demande) par le vendeur de produits phytosanitaires. Vous pouvez également la consulter sur <http://www.quickfds.fr>, sur le site du fabricant ou sur <http://www.inrs.fr/>.

Séparer, identifier les produits très toxiques, toxiques et CMR dans le stockage

Ces produits doivent être stockés séparément des autres produits à l'intérieur du stockage. Ils sont à signaler comme CMR et toxiques ; on doit pouvoir les identifier dès l'ouverture du stockage.

Exemple :



Ancien étiquetage	Nouvel étiquetage
Cancérogènes	
 <ul style="list-style-type: none"> •R45 : peut causer le cancer •R49 : peut causer le cancer par inhalation <p>T - Toxique</p>	 <ul style="list-style-type: none"> •H350 : peut provoquer le cancer
 <ul style="list-style-type: none"> •R40 : effets cancérogènes suspectés - preuves insuffisantes <p>Xn - Nocif</p>	 <ul style="list-style-type: none"> •H351 : susceptible de provoquer le cancer
Mutagènes	
 <ul style="list-style-type: none"> •R46 : peut causer des altérations génétiques héréditaires <p>T - Toxique</p>	 <ul style="list-style-type: none"> •H340 : peut induire des anomalies génétiques
 <ul style="list-style-type: none"> •R68 : possibilité d'effets irréversibles <p>Xn - Nocif</p>	 <ul style="list-style-type: none"> •H341 : susceptible d'induire des anomalies génétiques
Toxiques pour la reproduction	
 <ul style="list-style-type: none"> •R60 : peut altérer la fertilité •R61 : risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant <p>T - Toxique</p>	 <ul style="list-style-type: none"> •H360 : peut nuire à la fertilité et au fœtus
 <ul style="list-style-type: none"> •R62 : risque possible d'altération de la fertilité •R63 : risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant <p>Xn - Nocif</p>	 <ul style="list-style-type: none"> •H361 : susceptible de nuire à la fertilité du fœtus
	 <ul style="list-style-type: none"> •H362 : peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel